

CABINET

ARRETE N° 2008-144/MS/CAB
portant nomination d'un intérimaire
au Centre Hospitalier Régional de
Kaya

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA SANTE



- Vu** la Constitution;
- Vu** le Décret N° 2007-349/PRES du 04 juin 2007, portant nomination du Premier Ministre;
- Vu** le Décret N° 2008-138/PRES/ PM du 23 mars 2008, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu** la Loi N° 035-2002/AN du 26 novembre 2002 portant création de la catégorie d'établissements publics de Santé (EPS);
- Vu** le Décret N°2002-464 / PRES/PM / MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu** le Décret N° 2004-191/PRES/PM/MFB du 29 avril 2004 portant statut général des établissements publics de santé ;
- Vu** le Décret N° 2006-356/PRES/PM/MS/MFB/MASSN du 20 juillet 2006, portant statuts particuliers des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR);
- Sur** proposition de la Direction Générale de la tutelle des Hôpitaux Publics et du sous-secteur Sanitaire Privé.

ARRETE :

Article 1^{er} :

Est nommé Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Régional de Kaya :

- Monsieur DRABO Moussa, matricule 37 550, Gynécologue-Obstétricien.

Article 2:

Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, la Directrice Générale de la tutelle des Hôpitaux Publics et du Sous-secteur sanitaire Privé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

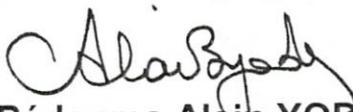
Article 3 :

Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 09 MAY 2008

Ampliations

- CAB/MS
- SG
- Toutes directions centrales
- Tous services rattachés/MS
- CHR de Kaya
- Archives / chrono
- JO


Bédouma Alain YODA.
Commandeur de l'Ordre National